

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-cinq juin deux mille vingt et un à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	18/06/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/07/2021

OBJET :

**Abris à vélos sécurisés - Reversement de la subvention départementale à la
Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Maryvonne GRENIER, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND procuration à M. Michel BILLAUD

Absent(s) :

Mme Solène FOREST, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par décision du 5 avril 2019, la Ville de Gap a sollicité un financement de 7 445 € auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour la réalisation d'un abri à vélos sécurisé au sein du Parking de Bonne.

Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes a attribué lors de sa commission permanente du 26 septembre 2019, une subvention de 7 445 € au titre des enveloppes cantonales, pour un montant de travaux de 53 400 € H.T.

Par délibération en date du 17 septembre 2020, la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance a modifié le contenu de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « parcs de stationnement » en y incluant entre autres, les abris à vélos sécurisés.

Par conséquent, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance porte depuis la réalisation de ce projet.

La Ville de Gap ayant perçu dans ce cadre un acompte de 3 000 €, en amont de la prise en compte du nouveau bénéficiaire par le Département, il convient dans ces circonstances, de reverser cet acompte à la Communauté d'agglomération.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission des Finances du 16 juin 2021 :

Article unique : de valider le reversement de la somme de 3 000 € à la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, correspondant à l'acompte de la subvention versé par le Conseil Départemental pour la réalisation d'un abri à vélos sécurisé au parking de Bonne.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

Le Maire

P/



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : - 6 JUIL. 2021
Affiché ou publié le : - 6 JUIL. 2021